



Dinard, le 01/12/2025

Appel de Cotisation A.S.T.D. Année 2026

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Adhérents de l'A.S.T. D,
Vous pourrez régler la cotisation 2026 de l'Amicale Sociale des Territoriaux de Dinard jusqu'au JEUDI 29 janvier 2026 inclus dernier délai. Le montant de l'adhésion est fixé à 30 euros pour l'année 2026.

En cas de retard dans le paiement de la cotisation, nous vous rappelons qu'une majoration de 50 % par mois de retard sera exigible.

De plus, conformément à l'article 4 des statuts de l'association, le non-règlement de la cotisation ainsi majorée au 1^{er} mai de l'année en cours entraînera la radiation d'office de l'agent défaillant par le Conseil d'Administration.

Nous vous rappelons également que vous ne pourrez pas bénéficier des chèques vacances 2025/2026 si vous n'adhérez pas à l'ASTD.

Aussi, si vous vous êtes inscrit au programme chèques- vacances en août 2025, nous vous remercions de régler votre cotisation dans les meilleurs délais.

Cordialement,

Toute l'équipe de l'ASTD

✂

Adhésion 2026 – Merci de compléter et cocher les cases correspondantes
Coupon à remettre impérativement avec votre règlement au bureau de l'ASTD
avant le 29/01/2026

Aucune adhésion ne sera prise en compte sans ce coupon

Nom Prénom

Tél : Mail pour recevoir vos avantages :

Service

Adresse personnelle :
.....

Code Postal : Ville :

En activité ☐ Retraité ☐

Fera valoir ses droits à la retraite en 2027 ☐

Nombre d'enfants à charge :

Année(s) de naissance des enfants

.....

Date / / Signature :

Association Sociale des agents Territoriaux de Dinard – 29 rue gouyon matignon– 35800

Dinard

02 99 46 91 41 – astd@ville-dinard.fr

<https://astd.ville-dinard.fr/>